

LA PLUS FORTE
VENTE DE LA RÉGION

LILLE. 106, Rue de Paris
PARIS. 43, Bd Hausmann

JOURNAL D'INFORMATION

Qualité

de Roubaix - Toucouing

BUREAUX:
ROUBAIX Téléphone 9-51
45, rue de la Gare, 45
TOURCOING Téléphone 9-85
3, rue Fidèle Lohoucq

Directeur: Eug. GUILLAUME

LA NAVETTE du projet financier

La Chambre a voté le texte du Sénat, concernant le barème de l'impôt sur le revenu, mais l'accord n'était pas encore intervenu, hier soir, sur les traitements des fonctionnaires, au sujet desquels la question de confiance devait être posée au dernier moment

La navette s'est poursuivie durant toute la journée d'hier et a continué pendant la nuit.

Le matin, le Sénat avait maintenu son texte en ce qui concerne l'article relatif au barème de l'impôt sur le revenu, mais avait voté l'article 83 concernant les traitements des fonctionnaires avec une modification élevant de 9 à 12.000 francs l'abattement à la base.

L'après-midi, dans un esprit de conciliation, la Chambre adoptait le barème de l'impôt sur le revenu établi par le Sénat, mais maintenait à 15.000 francs l'abattement à la base du traitement des fonctionnaires.

On prévoyait, au cours de la nuit, deux nouvelles navettes entre le Sénat et la Chambre. C'est au cours de la dernière que le gouvernement posera la question de confiance. On pense que l'accord se fera sur la base de 12.000 fr. avec un pour cent de prélèvement pour la tranche comprise entre 12 et 15.000 fr. et 5.000 fr. de dégrèvements pour la femme et par enfant.

Après des interventions de M. Veillon, Abel Lefèvre, du comte de Blois, du ministre et du rapporteur général adjoint, l'article 83 (texte de la Commission) est adopté au scrutin public par 223 voix contre 20.

Le Sénat vote l'article 84 avec le texte de la Chambre légèrement modifié.

L'article 85 est adopté avec le texte de la Commission.

M. Taurin demande la disjonction de l'article 86 (interdiction du cumul de la retraite du combattant avec un traitement ou solde), disjonction qui est repoussée par la Commission et qui n'est pas prononcée.

L'article 86 quinquies est adopté.

Le vote sur l'ensemble

M. Marcel Régnier déclare que les décisions du Sénat se traduisent par un allègement total de 4.734 millions.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 190 voix contre 80.

Séance suspendue à midi 10.

La séance de l'après-midi à la Chambre

Réunie à 16 h., la Chambre a suspendu sa séance jusqu'à 17 h., la Commission des finances n'ayant pas terminé l'examen des articles du projet financier demeurés litigieux.

Dès la reprise, M. Jacquier, rapporteur général, fait savoir que l'accord entre les deux assemblées lui paraît assez proche, mais des obstacles restent à franchir, sept articles seulement restent en discussion.

Le texte du Sénat concernant le barème de l'impôt sur le revenu est adopté

Pour l'article 61 (nouveau barème de l'impôt général sur le revenu) la Commission propose de reprendre le texte de la Chambre.

M. Baréty demande de s'en tenir au texte voté ce matin à l'unanimité par le Sénat.

Après une discussion, au cours de laquelle M. Lamoureux déclare que le Gouvernement demande à la Chambre de faire l'effort nécessaire, l'article 61 est adopté à mains levées, avec le texte du Sénat.

La taxe sur les taxis-automobiles

M. Mounié insiste pour la reprise du texte de la Chambre, car le nombre des conducteurs de taxis en chômage augmente tous les jours.

L'article 72 bis (application du droit sur les gaz-olés) est adopté avec le texte de la Chambre.

Les traitements des fonctionnaires

Sur l'article 83 (prélèvement sur les traitements des fonctionnaires), la Commission des finances du Sénat propose de porter l'abattement à la base de 9.000 à 12.000 fr., mais elle réclame le maintien du texte antérieur du Sénat en ce qui concerne les abattements pour chaque enfant mineur et l'application du prélèvement limité aux seuls fonctionnaires de l'Etat et des Offices.

Elle propose une progression par tranches pour le barème du prélèvement.

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ EST PARU

IL PUBLIE :

Un roman-cinéma : L'An de Buridan. — La vie du cinéma : En marge de « Misérables », interview avec Odette Fierelle, interprète de Fantine. — Horoscope des personnes nées au mois de mars. — Récréations familiales. — Le parc aux perles. — Son capitaine Petit Courrier des Lectrices. — Au fil des jours. — Propos et modiaux. — Ses petites enquêtes, etc.

Voilà également ses photos d'actualité sur : Une grande star américaine : Dolores del Rio. — Un championnat de patinage à Tokyo. — Encore une victime de la grippe 1. — Un coup d'œil sur la Mode. — Le « Wig Wam » des Bohémiens. — Un poste de T. S. F. dans une canne ! — Reines de Beauté, pour 1933. — Un coup d'œil sur le Carnaval de Nice, etc.

VOIR DANS CE NUMÉRO :

LE BULLETIN DE RÉPONSE pour son concours

LE GRAND PRIX DU ROMAN CINÉMA

PROCHAINEMENT LE « RÉVEIL ILLUSTRÉ » commencera la publication

D'un prodigieux Roman d'Aventures et d'Amour

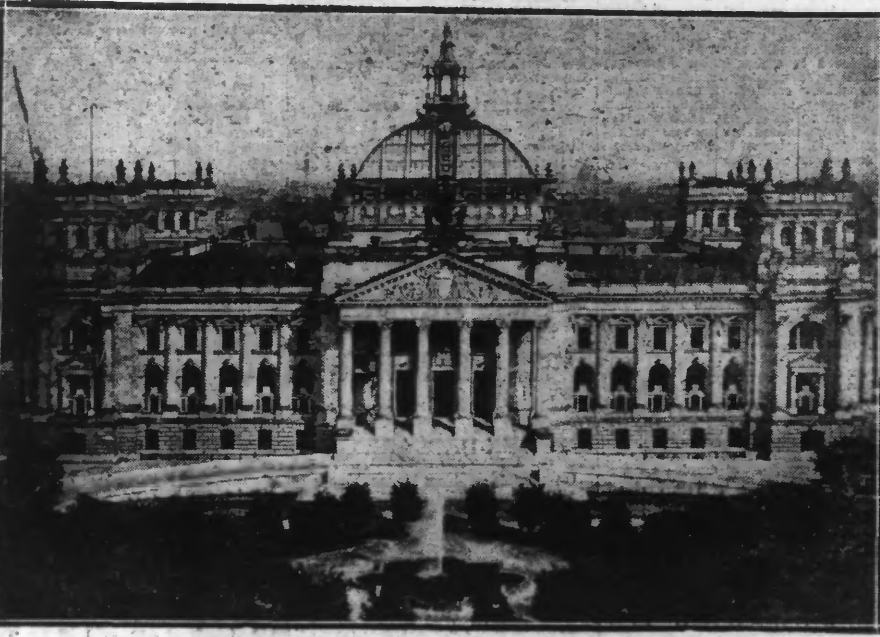
Le numéro de 16 pages: 0 fr. 35

Le demander à tous nos vendeurs et dépositaires

APRÈS L'INCENDIE DU REICHSTAG

Le gouvernement allemand a pris des mesures extraordinaires de répression

Des centaines de députés, fonctionnaires, écrivains et militants communistes ont été arrêtés et les journaux, tracts et affiches socialistes sont interdits pour 15 jours



UNE VUE GÉNÉRALE DU PALAIS DU REICHSTAG QUI VIENT D'ÊTRE RAVAGÉ PAR LE FEU

L'incendie du Reichstag fut, comme on sait, est dû à un attentat criminel, provoqué en Allemagne une émotion considérable. Dès les premières heures, le Gouvernement prit des mesures extrêmement sévères et la police procéda à de nombreuses arrestations de communistes, ainsi qu'à des perquisitions, notamment dans les bureaux des journaux socialistes-démocrates.

Dans la matinée d'hier, le Gouvernement se réunissait et décidait de soumettre à la signature du président du Reich une ordonnance d'Empire mettant en vigueur un ensemble de mesures équivalent à l'état de siège, sans que celui-ci soit proclamé, afin de laisser aux autorités civiles et en particulier au ministre de l'Intérieur, le capitaine Goering, les pouvoirs de police.

Les effets de l'incendie

L'incendie du Reichstag était complètement éteint hier matin, à 4 heures.

Il est donc possible de se faire une idée plus exacte de l'étendue des dégâts. La partie centrale du palais a le plus souffert. La salle des séances est complètement détruite. L'estrade présidentielle, les bancs du gouvernement et de Reichstag, les bureaux des secrétaires ont disparu. La salle d'attente n'est plus qu'un amas de débris; la coupole centrale a été ravagée par le feu.

La charpente de fer a été tendue sous l'effet de la chaleur. La partie sud des salles de réunion a été assez gravement atteinte. Par contre, la bibliothèque, qui contient de précieux documents historiques, a été sauvée, et le grand vestibule, qui sert de promenoir aux députés, est à peu près intact. La statue de l'empereur Guillaume II, qui se trouve au centre de ce vestibule, n'a pas souffert, non plus que le drapeau républicain, placé dans ce vestibule, face à l'entrée de la salle des séances.

Les dégâts matériels sont évalués à plusieurs millions de marks et l'on estime qu'il faudra plus d'un an pour remettre les lieux en état d'être utilisés pour d'éventuelles sessions parlementaires. Pendant ce temps, les séances du Reichstag auront vraisemblablement lieu, pour autant qu'un Parlement se réunisse, dans le palais de la Diète prussienne.

Le gouvernement prend des mesures sévères de répression

L'ordonnance a été destinée à protéger la nation contre le danger communiste préparé par le Conseil des ministres au cours de la séance qui s'est tenue hier matin et qui s'est prolongée dans l'après-midi, a été soumise à la signature du président von Hindenburg.

Elle apportera des restrictions considérables à la liberté individuelle et une note officielle souligne que la presse devra être particulièrement attentive au caractère grave des mesures prises.

Dans l'entourage du gouvernement, on déclare que la complexité des communistes dans l'incendie du Reichstag est démontrée. On ajoute que les actes de terreur qu'ils auraient préparés rendent nécessaire une action immédiate dans laquelle les moyens de combat les plus énergiques seront utilisés.

Selon la note officielle en question, des agents provocateurs auraient été vus, en maints endroits, revêtus de l'uniforme des sections d'assaut hitlériennes, des troupes du casque d'acier ou de la police.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

Le gouvernement prend des mesures sévères de répression

L'ordonnance a été destinée à protéger la nation contre le danger communiste préparé par le Conseil des ministres au cours de la séance qui s'est tenue hier matin et qui s'est prolongée dans l'après-midi, a été soumise à la signature du président von Hindenburg.

Elle apportera des restrictions considérables à la liberté individuelle et une note officielle souligne que la presse devra être particulièrement attentive au caractère grave des mesures prises.

Dans l'entourage du gouvernement, on déclare que la complexité des communistes dans l'incendie du Reichstag est démontrée. On ajoute que les actes de terreur qu'ils auraient préparés rendent nécessaire une action immédiate dans laquelle les moyens de combat les plus énergiques seront utilisés.

Selon la note officielle en question, des agents provocateurs auraient été vus, en maints endroits, revêtus de l'uniforme des sections d'assaut hitlériennes, des troupes du casque d'acier ou de la police.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

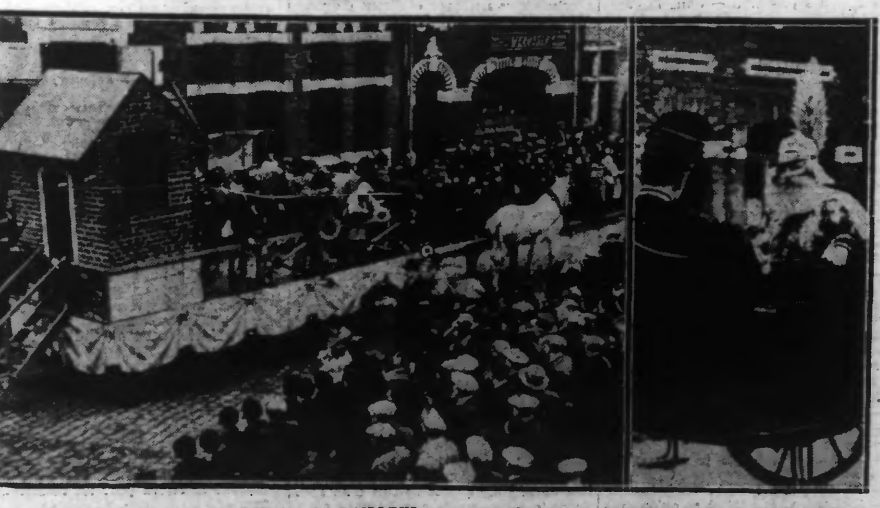
Le Sénat se réunit de nouveau

La séance du Sénat est reprise à 18 h. 10, mais la Chambre n'ayant pas fini l'examen de l'article 83, le Sénat décide de suspendre sa séance jusqu'à 21 h. 30.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

Le Mardi-Gras dans notre région

Il a été plus animé que le dimanche du Carnaval et à Bailleul ainsi qu'à Dunkerque, les cortèges traditionnels se sont déroulés dans la plus franche gaieté.



Notre mardi-gras a été dans l'ensemble de la région beaucoup plus animé que le dimanche. L'après-midi surtout de nombreux promeneurs circulent dans les principales artères de nos cités, où l'animation provoque la bonne humeur.

A vrai dire, dans les Flandres, le mardi-gras ne fut pas moins, à Bailleul en particulier, à Dunkerque, la fameuse bande de pêcheurs inlassablement continus sa parade, au son des fifres et des tambours, faisant une escorte princière au tambour-major Co-Pinard. Si le grand Roland fatigué d'avoir triomphé la veille, à Hasbrouck, ne consentit plus à recevoir les honneurs de ses admirateurs enthousiastes, par contre, la journée d'hier confirma la renommée grandissante du gargantua flamand. Revons donc à Bailleul dont le « Galafre » est originaire.

A BAILLEUL

Une remarque tout d'abord : les organisateurs de ces manifestations splendides veulent que la soirée giletée de la foule soit intimement liée à des actes de générosité. C'est d'ailleurs pour cela sans doute que le carnaval flamand triomphe chaque année. Les sociétés philanthropiques qu'elles soient présidées à Hasbrouck par M. Decoudou ou à Bailleul par M. Deberet, poursuivent le même but : faire le bien tout en amusant.

Mais semer la gaieté, c'est déjà faire le bien. Il a raison ce célèbre docteur François Piccolissimo qui guérit de tous les maux en faisant rire. Que d'opérations merveilleuses et que de références élogieuses !

Reçu en grande pompe, en gare de Bailleul, à 9 h. 30, on lui fit une escorte princière. Un coupé le conduisit, avec sous les regards dus à son rang à l'Hôtel de Ville où les vins d'honneur lui furent servis en présence de la municipalité et de MM. les membres de la Société Philanthropique. Après quoi le célèbre chirurgien, nûtra dans ses appartements particuliers.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

DES DRAMES, ENCORE DES DRAMES!

A BÉTHUNE, un jeune manœuvre croyant sa mère menacée, a poignardé son père ivre

LA VICTIME EST MORTE SUR LE COUP ET LE MEURTRIER S'EST CONSTITUÉ PRISONNIER

Tard dans la soirée de lundi, un drame horrible s'est déroulé, rue de Souches, à BÉTHUNE. Un jeune manœuvre poignarda son père qui, étant ivre, le menaçait.

Le meurtrier s'est ensuite rendu au commissariat de police pour se constituer prisonnier.

Un ivrogne brutal

La rue de Souches, qui prend naissance rue J.-J. Rousseau, fut crétée au

quel exerça jadis la profession de chauffeur d'auto, ne travaille plus. Un jour où il se trouvait encore en état d'ivresse, il avait été victime d'un accident au cours duquel il avait eu une jambe fracturée. Immobilisé un moment, Coutelet se rétablit et dès qu'il put marcher, il se remit à s'enivrer comme avant.

Lundi, Aimable Coutelet avait passé la journée à visiter de nombreux débits et il n'était pas encore rentré à son logis.



A gauche: Aimable COUTELET, la victime, à l'endroit où il s'abattit, frappé à mort; à droite: Remy COUTELET, le parricide, venant de se constituer prisonnier; En médaillon: Le couteau de cuisine, arme du crime.

lendemain de la guerre. C'est là que la victime avait fait l'acquisition d'un bout de bois et s'était construit une petite mansardette, comprenant plusieurs pièces au rez-de-chaussée et à l'étage.

Aimable Coutelet, âgé de 54 ans, était marié à Anna Ledoux, de six ans plus âgée que lui. Le ménage avait eu deux enfants, une fille, Marie-Louise, âgée actuellement de 22 ans et mariée depuis un an et un fils, le parricide, Remy Coutelet, manœuvre de maçon, âgé de vingt ans.

D'après ce qui nous avons pu apprendre au cours de notre enquête, des scènes souvent accompagnées de violences, avaient lieu au foyer. Ces scènes résultent surtout de l'intempérance du père, qui s'adonnait à la boisson; Aimable Coutelet était considéré, en effet, comme un alcoolique invétéré. Il ne rentrait jamais chez lui si ce n'est qu'un complet état d'ivresse et se contentait pas d'injurier les siens, mais se livrait sur eux à des violences.

Combien de fois les voisins ne virent-ils pas Coutelet battant et poursuivant ses enfants en trainant son épouse par les cheveux. Aussi personne dans le quartier n'est étonné de ce qui vient d'arriver.

Depuis deux ans, Aimable Coutelet,

La journée terminée le fils, Remy Coutelet, qui travaille chez M. Charvatié, entrepreneur, place Osmont, retourna à la maison paternelle, mais ne put entrer, car son père était encore au café et ne se réveillait que vers 11 heures à l'Hôtel de France, où elle est, employée, comme extra.

Remy Coutelet rechercha son père, qu'il trouva dans un café voisin. Il lui demanda de revenir pour lui ouvrir Coutelet injuria son fils au sujet d'une clef. Voyant son père très surexcité, Remy Coutelet se rendit à l'Hôtel de France chercher sa mère et lui fit part de l'état dans lequel se trouvait son père. Tous deux allèrent chercher Aimable Coutelet qui, cette fois, consentit à regagner son domicile. Il était près de 22 heures.

« La Clef ? où est la clef ? », continuait à répéter l'ivrogne, et comme de coutume, il se mit à proférer les injures à l'adresse de sa femme et de son fils; il accompagnait ses injures de menaces et très probablement allait se livrer à des voies de fait.

Lire la suite en 2^e page ainsi que la relation d'autres drames dans la région.

APRÈS LE DRAME D'ESCAUDAIN

THÉODORE ALLARD, LE MEURTRIER, A ÉTÉ ÉCROUÉ

Nous avons relaté hier le drame terrible qui s'est déroulé à Escaudain. Un jeune homme de 22 ans, Théodore Allard, blessa mortellement d'un coup de couteau dans la poitrine son amie, la femme Carette de 20 ans plus âgée que lui.

Le meurtrier, arrêté par les gendarmes

rivière, Allard la frappa avec un couteau qu'il dissimulait derrière son dos.

L'autopsie

La blessée amenée à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes, succomba dans la soirée. Hier, M. le docteur de Lauwereyns procéda à l'autopsie qui révéla que la ma-



A gauche: Théodore ALLARD, le meurtrier, amené au Parquet de Valenciennes par M. ANDRIEUX, le chef de la gendarmerie d'Escaudain, qui reçoit ses aveux. A droite: le couteau avec lequel ALLARD frappa la femme CARETTE.

d'Escaudain, a fait aux gendarmes d'Escaudain, des aveux complets.

« J'ai tué Clémence Carette, dit-il, parce qu'elle refusait de se marier avec moi pour suivre mon riv. L'arrière ».

Au moment du drame, Clémence Carette et Théodore Allard étaient en état d'ébriété. Survint Marcel Larivière, un autre amant de la femme Carette.

Allard, se-Il raconta, fit mine de s'en aller pour aller chercher un litre de vin mais en réalité, il se cachait pour épier sa maîtresse et son rival.

La scène à laquelle il assista surexcita sa jalousie. Il menaça Larivière qui alla demander main-forte à la police.

Le drame se déroula au retour de Larivière et à l'arrivée des gendarmes.

Le femme Carette ayant, une nouvelle fois, manifesté ses préférences pour Le-

heureuse avait eu le cœur atteint par la lame du couteau.

Ecroué

Le chef de brigade Andrieux et un gendarme d'Escaudain ont amené hier au Parquet de Valenciennes le meurtrier, qui M le juge d'instruction a fait écrouer.

On fait à signaler en marge de cette affaire, c'est la reconnaissance de Clémence et actes criminels dont on a une appréciation en considérant l'action de nos gendarmes.

Dans le rayon de la gendarmerie d'Escaudain, notamment brigade créée en 1898, il y eut jusqu'en 1925, une moyenne de dix arrestations par an. Depuis sept ans, les gendarmes d'Escaudain ont procédé à plus de 400 arrestations.

Il n'y a pas de stupéfaction dans la région que commande M. Andrieux.